

# La formation post-permis

## Critère 1.6

Depuis le 1er janvier 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire « post-permis » bénéficieront d'une réduction du délai probatoire.

Cette formation complémentaire s'adresse exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B) entre les 6e et 12e mois qui suivent son obtention, ni avant, ni après.

Ainsi, lorsque la formation post-permis sera suivie, la période probatoire se verra réduite de 3 à 2 ans pour le titulaire d'un permis A1, A2, B1 et B traditionnel et de 2 ans à 1 an et demi pour un novice qui aura suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) pour la catégorie B.

Un enseignant de la conduite spécialement formé sera responsable de l'animation de chacune de ces journées, pendant toute la durée de la formation. La formation est collective (6 à 12 stagiaires par stage) afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Le contenu de la formation, a été élaboré par des spécialistes de la sécurité routière, afin de garantir un programme de formation homogène sur tout le territoire. Un arrêté publié le 10 mai 2019 précise le contenu, l'organisation et les modalités de délivrance de l'attestation de suivi de la formation complémentaire.

ECOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

[www.ecoledeconduiteduport.com](http://www.ecoledeconduiteduport.com)— [ecoledeconduiteduport@gmail.com](mailto:ecoledeconduiteduport@gmail.com)

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030

# La formation post-permis

## Programme et horaires

Année 2021

Questionnaire d'auto-évaluation.

Groupe, cadre et objectifs.

Analyse du questionnaire avec exercices.

- Apports théoriques (charte bon conducteur...).
- Perception du risque.
- Situations complexes.

Mobilité et thématique :

- L'influence.
- Exercices.
- Bilan.

Choix de Mobilité :

- Explications du choix de mobilité.
- Analyse choix de mobilité des participants et des différents modes de transports autre que la voiture.
- Exercices.
- Confrontation des idées / débat.
- Options de mobilité.

Bilan avec engagements.

Cette formation sera effectuée sur 1 journée de 8h à 12h et de 14h à 17h. Elle sera prévue sur chaque période des vacances scolaires en fonction du nombre d'inscriptions (6 minimum à 12 stagiaires maximum).

ÉCOLE DE CONDUITE DU PORT—28, rue Gambetta - 79000 NIORT

05 49 79 13 56 ou 06 48 41 19 54

[www.ecoledeconduiteduport.com](http://www.ecoledeconduiteduport.com)— [ecoledeconduiteduport@gmail.com](mailto:ecoledeconduiteduport@gmail.com)

EURL Ecole de conduite du port

Siège social : 28, Rue Gambetta 79000 NIORT

SARL au capital de 10 000 Euros —SIRET : 880 509 922 00014 – Code APE : 8553Z

TVA intracommunautaire : FR73 880 509 922— N° d'agrément : E2007900030